

PUBLICATION LE 02 octobre 2024

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE PRESSE

Cet avis sera transmis par courriel automatiquement aux supports de presse choisis, soit :

L'Indépendant - Ed. du 66 - version Intégrale  
www.lindependant.fr Ed. du 66 - version Intégrale

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**VILLE DE SAINT FELIU D'AVALL**

M. Roger GARRIDO - Monsieur le Maire

114 avenue du Canigou

66170 SAINT FELIU D'AVALL

Tél : 04 68 57 80 12

SIRET 21660174000014

**W** **Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

**Objet** **RESTRUCTURATION ANCIENNE POSTE - DESAMIANTAGE -  
DEPLOMBAGE - DEMOLITION****Référence** MAPA POSTE 01/10/2024**Type de marché** Travaux**Mode** Procédure adaptée ouverte**Technique d'achat** Sans objet**Durée** 1 mois**Description****Code CPV principal** **45454000** - Travaux de restructuration**Forme** Prestation divisée en lots : Oui  
Les variantes sont exigées : Non

Lots	Libellé	Estimé € HT	CPV
N° 1	Désamiantage Lieu d'exécution : 21 PLACE DE LA REPUBLIQUE 66170 SAINT FELIU D'AVALL		<b>45262660</b>
N° 2	Déplombage Lieu d'exécution : 21 PLACE DE LA REPUBLIQUE 66170 SAINT FELIU D'AVALL		<b>90660000</b>
N° 3	Démolitions Lieu d'exécution : 21 PLACE DE LA REPUBLIQUE 66170 SAINT FELIU D'AVALL		<b>45111100</b>

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

Visite obligatoire : Oui

**Critères d'attribution** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40 % : Prix

20 % : valeur technique des prestations - Qualité de la réponse au regard des moyens et de l'organisation prévue pour l'opération : Méthodologie phasage et planning

15 % : valeur technique des prestations - Qualité de la réponse au regard des moyens et de l'organisation prévue pour l'opération : moyens matériels humains et études

15 % : valeur technique des prestations - Qualité de la réponse au regard des moyens et de l'organisation prévue pour l'opération : hygiène et sécurité, environnement selon le contexte spécifique de l'opération

10 % : Valeur technique de l'offre - Choix des fournisseurs, fiches produits, correspondance des matériaux

**Renseignements** **Correspondre avec l'Acheteur**  
**administratifs**

COMBAUT STEPHANIE

Tél : 04 68 57 45 06

**Documents**

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

**Offres**

Remise des offres le **24/10/24 à 12h00** au plus tard.

**Dépôt**

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

**Renseignements complémentaires****CERTIFICATION DÉSAMIANTAGE**

Le chantier sera en Sous-Section 3 (SS3). L'entreprise de désamiantage devra présenter, avant tous travaux, un certificat de qualification au retrait ou à l'encapsulage d'amiante ou de matériaux en contenant, attribué par un organisme certificateur de qualification.  
L'entreprise doit également être assurée pour cette activité.

**FORMATION PERSONNEL DÉPLOMBAGE**

Une formation à la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés à des agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) est exigée conformément à l'article R4412-87 du Code du travail. Cette formation à la sécurité doit être adaptée à l'évolution des risques et à l'apparition de nouveaux risques. Par conséquent, elle doit être répétée régulièrement pour favoriser une application des règles de prévention adaptée à l'évolution des connaissances et des techniques (article R4412-88 du Code du travail).

**Nota:**

La formation peut être délivrée par toute personne compétente désignée par l'employeur ou par un organisme de formation et ce, sans nécessité de certification.

Il est également recommandé de former l'encadrement à l'acquisition des mesures à prendre en compte contre l'inhalation et/ou l'ingestion de particules de plomb. Seul un encadrement approprié sera à même d'appréhender sereinement l'organisation du chantier.

Le service formation de l'OPPBTB dispense à cet effet une formation destinée à l'encadrement (2 jours) et une autre aux opérateurs (1 jour.)

Envoi le 02/10/24 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : L'Indépendant - Ed. du 66, [www.lindependant.fr](http://www.lindependant.fr) Ed. du 66